

## Synthèse

La séance commence par un point d'information sur le [groupe de travail Insee-Cnis consacré à la réutilisation des informations des entreprises par le service statistique public](#), et présidé par Michel Bon. Françoise Dupont (Insee) rappelle qu'il s'agit d'examiner, avec les entreprises concernées, les conditions à réunir pour que la statistique publique puisse réutiliser les données privées pour produire des statistiques publiques prédéfinies.

Le groupe a été constitué pour définir les conditions d'utilisation des données et élaborer un dispositif juridique, actuellement absent pour utiliser ces données. Les réflexions s'inscrivent dans le cadre plus large de l'utilisation de données massives, afin d'améliorer la qualité, réduire le coût, et augmenter la quantité d'informations diffusées grâce à ces nouvelles sources. Dans le même temps, l'article 10 du projet de loi numérique vise à modifier la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques pour permettre d'encadrer cette utilisation.

La concertation a débuté fin 2014 et doit s'achever fin 2015. Le groupe de travail a abordé trois thèmes : l'utilisation des données de caisses pour l'indice des prix à la consommation, celles des données de la téléphonie pour un indicateur de population présente et enfin celles des cartes bancaires pour un suivi de la consommation en services. Sur les données de caisse, un accord de principe sur la transmission des données a abouti. Sur les autres sujets, les discussions se poursuivent.

Pascal Chevalier (Insee) dresse ensuite un premier bilan de l'[enquête expérimentale Données de caisses](#) sur la période 2012-2015. Le projet est actuellement mené avec 4 enseignes volontaires, qui rassemblent 30 % du chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires : les prix et les quantités vendues sont disponibles pour chaque article et chaque enseigne, en respectant la confidentialité et le secret des affaires. Les autres enseignes continuent à être réticentes vis-à-vis du projet, malgré les procédures de sécurisation des données et le respect de la confidentialité car derrière ces prix peut se cacher leur stratégie commerciale.

À terme, le projet doit permettre d'améliorer la précision de l'indice des prix à la consommation (IPC), de calculer des indices de prix régionaux, sur des segments de consommation fins, et de faciliter les comparaisons entre pays européens. Dans la poursuite de la phase expérimentale sur 2016-2018, et en attendant la loi, les données seront utilisées pour calculer des indices de prix à la consommation sur le champ des produits alimentaires industriels, puis sur les produits d'hygiène-beauté et d'entretien de la maison. Dans l'attente du dispositif législatif, les indices calculés en utilisant les données de caisse ne seront pas publiés. Les données serviront aussi à combler des lacunes partielles dans la collecte en magasins afin de réduire les imputations de prix dans l'IPC. Des travaux méthodologiques sont en cours. L'opportunité est accordée pour la poursuite de la phase expérimentale. Le projet sera par ailleurs présenté à la prochaine commission *Démographie et questions sociales*.

Frédéric Minodier et Claire de Kermadec (SOeS) présentent l'[enquête sur la commercialisation des logements neufs](#) (ECLN), qui mesure l'activité des promoteurs immobiliers, pour les permis de construire de 5 logements et plus destinés à la vente. L'enquête exhaustive en France métropolitaine fait l'objet d'une profonde refonte : la charge des enquêtés sera allégée en favorisant un mode de collecte par fichier, le détail des prix recueillis sera accru, et les délais de diffusion seront raccourcis en supprimant la saisie des questionnaires papier par les gestionnaires. L'opportunité est accordée pour le renouvellement de l'enquête.

Nathalie Devillard (DGE) présente ensuite l'[enquête auprès des entreprises de la filière industrielle de l'automobile](#), qui fait suite à l'enquête pilote de 2012, et dont les résultats ont permis l'élaboration d'un répertoire des entreprises et des établissements ayant effectivement une activité au titre de la filière industrielle de l'automobile. L'objectif de l'enquête de 2016 est d'une part d'assurer la mise à jour des informations de la filière, et d'autre part d'affiner sa connaissance en termes d'implantation à l'international et de recherche-développement (R & D). Lionel Fontagné demande à plus long terme de réfléchir à l'intégration des services dans la chaîne de valeur de la filière, cet aspect revêtant une importance croissante (ex : conception du véhicule en France *versus* fabrication à l'étranger par un constructeur français). L'opportunité est accordée pour le renouvellement de l'enquête.

François Magnien et Marine Tepaut (DGE) présentent le projet d'[enquête auprès des jeunes entreprises innovantes](#) (JEI). Instaurée en 2004, une aide à la R & D et à l'innovation permet aux JEI de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération des charges sociales relative aux emplois hautement qualifiés, ainsi que d'avantages fiscaux. L'objectif de l'enquête est d'identifier les stratégies d'activité et de développement des JEI et d'appréhender l'écosystème au sein duquel elles évoluent, pour notamment apporter des éléments de réflexion en vue des débats sur le prolongement éventuel du dispositif dans le cadre du projet de loi de finances de 2017.

Pour Lionel Fontagné, cette enquête s'inscrit en grande partie dans le cadre d'une évaluation d'une politique publique ; ce domaine scientifique spécifique nécessite *a minima* un élargissement du comité de concertation à des chercheurs spécialistes du domaine, dès la conception de l'enquête. Selon Fabienne Rosenwald, ces derniers pourraient d'ailleurs expertiser les bases déjà disponibles pour tenter de répondre aux objectifs de l'enquête. Il est convenu de reporter l'examen d'opportunité, par consultation électronique auprès des membres présents à la commission, afin notamment de préciser les finalités de l'enquête.

L'Insee va produire de [nouveaux indices de chiffres d'affaires](#). Ces dernières années, l'institut a également débuté le [profilage des entreprises](#). Ces dispositifs permettent d'améliorer sensiblement le diagnostic économique.

Les indices de chiffre d'affaires (ICA) sont construits à partir d'une source fiscale, le formulaire CA3, que remplissent les entreprises pour le paiement de la TVA. Jusqu'à présent, ils sont calculés mensuellement à partir d'un échantillon tiré annuellement en début d'année. Cette méthode est imparfaite, puisque les créations et cessations d'entreprises, les entrées et sorties de champ et les changements de secteurs d'activité ne sont pas pris en compte en cours d'année. Christelle Minodier (Insee) explique ainsi que les secteurs économiquement très dynamiques demeurent mal appréhendés par les indices actuels. Pour pallier cette limite, l'Insee va réaliser un calcul d'indices sur l'ensemble des déclarations mensuelles de TVA et non plus sur un échantillon. Dès lors, les indices vont désormais prendre en compte la démographie des entreprises au mois le mois et mieux refléter la réalité. Par rapport aux anciens calculs, l'impact est modéré pour des secteurs tels l'industrie manufacturière, mais très important pour celui de l'hébergement-restauration, où les nouveaux ICA reflètent bien mieux l'évolution des ventes telle que mesurée par les déclarations fiscales annuelles sur les bénéfiques (dispositif Ésane).

Suite à la loi de modernisation économique de 2008, la définition de l'entreprise a été revue : elle prend désormais en compte l'organisation des entreprises en groupes, regroupe les unités légales (filiales) en effaçant les segmentations juridiques et s'appuie sur l'organisation productive et la consolidation sur le territoire français. À ce jour, 43 grands groupes ont été traités en « face-à-face » : ils rassemblaient au départ 3 500 unités légales ; ils sont désormais découpés en 105 entreprises profilées. Pour les groupes de plus petite taille, une méthode d'automatisation est testée. Élisabeth Kremp (Insee) explique que le profilage ainsi mené permet désormais de mieux analyser le tissu productif. L'appareil productif se révèle nettement plus concentré, la composition sectorielle est modifiée – en particulier, de nombreuses unités légales du secteur des services sont désormais associées à des entreprises profilées des secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce –, et la consolidation des comptes modifie sensiblement les structures et ratios de bilan (endettement, autofinancement) analysés au niveau sectoriel. Le travail de profilage est désormais une obligation dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays avançant différemment.

À partir des données individuelles d'entreprises (source Ésane), Hervé Bacheré (Insee) analyse alors les disparités entre entreprises. Le profilage n'étant pas achevé, son analyse se base sur les entreprises déjà profilées et les unités légales non encore profilées, dans les secteurs principalement marchands, hors agriculture et services financiers. L'impact en termes de concentration est important : 1 % des entreprises – parmi lesquelles toutes celles ayant été profilées –, concentrent ainsi les deux tiers de la valeur ajoutée, soit 637 Mds d'euros. De même, 1 % des entreprises concentrent 85 % de l'investissement. Entre 2012 et 2013, le taux d'accroissement de la valeur ajoutée est quasiment nul au sein des entreprises de moins de 10 salariés, tandis qu'il atteint + 1,6 % parmi celles ayant 250 salariés ou plus. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi permet par ailleurs de maintenir le taux de marge en 2013, malgré des évolutions contrastées selon les secteurs.

Lionel Fontagné souligne l'intérêt majeur de ces travaux ; le secteur économique se révélant très concentré, il insiste sur le fait de décrire également la dynamique, notamment des petites entreprises, pour mieux appréhender la politique économique sous-jacente, comparativement à d'autres pays tels les États-Unis. Un avis du Cnis est adopté en séance.

Lionel Fontagné demande si la salle a des remarques ou des questions à formuler sur le [programme statistique](#) de la commission, qui a été communiqué en tant que document préparatoire. Par rapport au document, Fabienne Rosenwald signale que la taille de l'échantillon de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie de l'industrie va être augmentée, afin d'être représentative au niveau régional (DOM inclus) et sectoriel.

La séance s'achève enfin par deux points d'information :

- Aude Leduc (Drees) présente l'[enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise](#) (PSCE 2017), dont l'opportunité sera examinée à la commission *Services publics* du 24 novembre 2015. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Bruno Geeraert (DGE) présente les [projets d'arrêtés visant à la création de codes NAFA en vue de l'inscription des crémiers-fromagers](#) d'une part et des [artisans cuisiniers](#) d'autre part au répertoire des métiers, reconnaissant ainsi leur qualité d'artisan. Le Cnis – qui reprend les attributions de la commission nationale des nomenclatures économiques et sociales, supprimée dans le cadre de la simplification – donne un avis favorable aux projets d'arrêtés.